



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE FRESNES EN WOEVRE

### Information aux familles

**ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ETE 2021**  
**Du mercredi 07 juillet au vendredi 30 juillet 2021**



#### ✓ Lieu d'accueil

- Pôle Enfance et Jeunesse, 23 Lotissement de la Cressonnière, 55160 FRESNES EN WOEVRE
- Restauration scolaire sur le temps méridien

#### ✓ Jours et horaires d'ouverture

- **Accueil à la semaine, journée complète (repas compris)**
- **4 semaines d'ouverture, du mercredi 07 juillet au vendredi 30 juillet 2021 :**
  - Semaine 1 : Du mercredi 07 juillet au vendredi 09 juillet 2021
  - Semaine 2 : Du lundi 12 juillet au vendredi 16 juillet 2021 (*hors mercredi 14 juillet 2021*)
  - Semaine 3 : Du lundi 19 juillet au vendredi 23 juillet 2021
  - Semaine 4 : Du lundi 26 juillet au vendredi 30 juillet 2021



- **Horaires d'accueil :** de 9h00 à 17h00

#### • **Garderie possible :**

- Le matin de 8h à 9h
- Le soir de 17h à 18h

#### ✓ Capacité d'accueil : ces règles peuvent évoluer en fonction des consignes sanitaires

*Le nombre de mineurs accueillis est fixé en tenant compte du respect de la distanciation sociale, des gestes barrières et l'adaptabilité des locaux à l'application du protocole d'accueil.*

A ce jour, masque obligatoire fournit par la famille pour les plus de 6 ans

3-6 ans : 36 enfants maximum (2 salles d'activité)

- 6-12 ans : 60 enfants maximum (3 salles d'activité)
- Accueil Ados : 24 jeunes maximum (1 salle d'activité)

#### ✓ Priorités d'accueil

- L'accueil est prioritaire pour :
  - La priorité est donnée aux enfants scolarisée sur le territoire

## ✓ Modalités d'inscriptions dématérialisées

- Les inscriptions aux ACM-vacances auront lieu par voie dématérialisée via le **PORTAIL FAMILLE BEL AMI**. Elles seront accessibles sur le portail en utilisant vos codes d'accès personnels à partir du **lundi 07 juin 2021 jusqu'au 14 juin 2021**, dans la limite de la capacité d'accueil sanitaire fixée.
- Pour les familles ne détenant pas de codes d'accès au PORTAIL FAMILLE BEL AMI :
  - Avant le 07 juin 2021, vous devez envoyer un mail à [periscolaire@codecomfresnes.com](mailto:periscolaire@codecomfresnes.com) en y précisant :
    - nom et prénom du parent ;
    - nom et prénom de l'enfant ;
    - adresse postale ;
    - adresse mail courante ;
    - N° de téléphone.
  - En retour de mail, des codes d'accès vont être attribués afin de pouvoir procéder à l'inscription à partir du lundi 07 juin 2021.
  - Pour les personnes n'ayant pas de connexion internet, la maison France Service de Fresnes en Woëvre est à votre disposition sur RDV
- *Nous nous réservons le droit de ne pas valider votre inscription, par application du principe de priorité d'accueil.*

## INSCRIPTIONS

## ✓ Tarifification



Tarifification selon le Quotient Familial CAF	QF < ou = 500€	QF compris entre 501€ à 700€	QF de 701 € et plus Ressortissants MSA
Prix à la semaine	57 €	60 €	62 €
Prix 1ere semaine	34.2€	36€	37.2€
Garderie de 8h à 9h et/ou de 17h à 18h	10€ forfaitaire/semaine Quelque soit la présence de l'enfant		

## ✓ Encaissement des paiements d'inscriptions

- 
- Après avoir validé les inscriptions, le service enfance et jeunesse prendra attache téléphonique auprès des familles pour fixer un rendez-vous d'encaissement. Les rendez-vous seront fixés et étalés sur la période du lundi 14 juin au vendredi 02 juillet 2021.
  - **Moyens de paiement** : Carte bleue, chèques, CESU, chèques vacances ANCV, bons CAF et MSA.

## ✓ Fonctionnement

- Les enfants seront répartis par petit groupe par salle d'activité. Les groupes seront constitués pour la semaine complète. La salle d'activité sera à usage exclusive du groupe d'enfants de manière à limiter la circulation dans le bâtiment.
- Le programme d'activités proposé tiendra compte de l'application des gestes barrières.

- Les activités organisées à l'extérieur et le programme d'activité définitif du Pôle Enfance et Jeunesse s'effectueront en fonction des protocoles du ministère de l'éducation nationale et des sports, qui n'est à ce jour pas défini. Le programme pourra évoluer en fonction des règles sanitaires
- Les repas seront, comme habituellement, produits sur place, par l'équipe de restauration scolaire dans le respect des règles d'hygiène habituelles de restauration collective et en application de protocoles spécifiques liés au risque sanitaire actuel.
- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils, notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives, peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

*Ces informations et le cadre d'organisation de l'accueil collectif de mineur peuvent être modifiés à tout moment au regard de l'évolution de la crise sanitaire.*

**Fait à Fresnes en Woëvre,  
Le 20 mai 2021**

**Le service Enfance, Jeunesse et Education.**

